
Sujet du concours de recrutement des personnels de direction : épreuve écrite d'admissibilité : note d'analyse et de synthèse : 1988

Numéro d'inventaire : 2024.0.311

Type de document : imprimé divers

Période de création : 4e quart 20e siècle

Date de création : 1988 (vers)

Inscriptions :

• titre : CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION / (Arrêté du 12 avril 1988 - JO du 27 avril 1988) SESSION DE 1988 EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE / Durée : 4 heures - Coefficient : 3 REDACTION D'UNE NOTE D' ANALYSE ET DE SYNTHESE / à partir d'un document ou d'un ensemble de documents / concernant des questions d'actualité en relation avec l'éducation

Matériau(x) et technique(s) : papier imprimé

Description : Document composé de 2 feuilles A3 pliées en 2 de façon à former un livret à la reliure collée. Impression en n&b sur la première de couverture (page 1), les pages 2 à 6. La page 7 et le dos du livret sont laissés vierges.

Mesures : longueur : 29,8 cm ; largeur : 21 cm

Notes : Doc I : Extrait d'un communiqué de presse, par le ministre de l'Education nationale le 15 mars 1988 (p.2) Doc II : Philippe Meirieu, "Le temps aboli", in Les Cahiers Pédagogiques, mars 1982 (p.3) Doc III : Extrait de : Aniko Husti, "L'organisation du temps à l'école", 1981 (pages 4 et 5) Doc IV : Extrait de : Roger Bambuck, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, "Rythmes scolaires et rythmes de vie", in Le Monde, samedi 3 septembre 1988. (p.6). Ce dernier document fait l'objet de trois phrases annotées au crayon à papier par le candidat.

Mots-clés : Examens et concours : publicité et sujets

Lieu(x) de création : France

Utilisation / destination : concours

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 6 p.

Pagination : 8 p.

Sommaire : titre des 5 documents sur la première de couverture

J. 3285

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION
(Arrêté du 12 avril 1988 - JO du 27 avril 1988)

SESSION DE 1988

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

DURÉE : 4 heures. — COEFFICIENT : 3

**RÉDACTION D'UNE NOTE D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE
à partir d'un document ou d'un ensemble de documents
concernant des questions d'actualité en relation avec l'éducation**

DOCUMENTS

I

Extrait de : *Communiqué de presse*, ministre de l'Éducation nationale, direction de l'information et de la communication, 15 mars 1988.

II

Philippe MEIRIEU, *Le temps aboli*, in *Les Cahiers Pédagogiques*, mars 1982.

III

Extrait de : Aniko HUSTI, *L'organisation du temps à l'école*, 1981.

IV

Extrait de : Roger BAMBUCK, secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, *Rythmes scolaires et rythmes de vie*, in *Le Monde*, samedi 3 septembre 1988.

Tournez la page S.V.P.

DOCUMENT I

... Le fonctionnement des établissements, tel qu'il se traduit dans les emplois du temps, a gagné en souplesse, s'adaptant à l'évolution des pratiques pédagogiques : développement des méthodes d'éducation active, projets d'actions éducatives, ouverture vers le monde des entreprises, classes de neige, de mer et de nature, innovations expérimentales en matière d'aménagement des après-midi dans l'école...

Cette souplesse a toutefois ses limites. La journée de l'écolier, du collégien, du lycéen français est l'une des plus lourdes en Europe, alors que le nombre annuel de ses journées de travail est l'un des plus réduits. Vouloir alléger la journée serait ainsi à l'évidence poser le problème de la semaine, du trimestre, de l'année, en somme de notre organisation globale du temps scolaire.

Cette organisation est cependant l'enjeu d'intérêts trop nombreux et trop contradictoires pour qu'on puisse espérer l'améliorer sans que se manifeste une convergence de vues respectivement de la part des pouvoirs publics, des familles et de toutes les parties concernées et c'est pourquoi, comme je ⁽¹⁾ l'ai tout récemment annoncé, j'ai demandé à quatre personnalités de reprendre l'étude de ce difficile problème des rythmes scolaires, en l'abordant chacune sous un angle différent et de m'éclairer de leurs avis. Les groupes de réflexion qu'ils président ont pour tâche de procéder aux clarifications nécessaires à la définition d'une politique cohérente, progressive et continue d'amélioration de nos rythmes scolaires.

Pourquoi reprendre maintenant cette recherche ?

— D'abord parce qu'il est indispensable, pour aborder l'échéance européenne de 1992, d'avoir réalisé d'ici-là des progrès décisifs dans un domaine où nos partenaires européens ont su atteindre les points d'équilibre convenables.

— Mais aussi et surtout parce que nous ne pourrions résoudre avec succès les problèmes de développement quantitatif et qualitatif qui se posent à notre système scolaire face aux défis de l'an 2000 que si nous nous sommes donné les moyens de mettre en cohérence nos objectifs fondamentaux et l'organisation des rythmes scolaires.

Nous avons aujourd'hui des chances raisonnables de faire aboutir un débat depuis longtemps déjà engagé mais où, au-delà des véritables divergences qui s'expriment, on peut déceler des points de convergence de plus en plus nombreux, que ce soit sur le souci prioritaire d'intérêt de l'enfant ou sur le fait que, comme tous les problèmes de société, le problème de l'organisation du temps scolaire ne saurait s'accommoder de solutions trop radicales et encore moins d'approches unilatérales.

C'est pourquoi j'ai fait le choix d'une pluralité d'approches. La réflexion actuellement menée au ministère de l'Éducation nationale s'organise en effet autour de quatre thèmes :

- rythmes scolaires et qualité de l'enseignement ;
- rythmes scolaires et santé des élèves ;
- rythmes scolaires et vie familiale ;
- rythmes scolaires et vie économique...

⁽¹⁾ M. René MONORY, ministre de l'Éducation nationale.

DOCUMENT II

Le temps aboli

À y regarder de près, il n'est pas sûr que l'objectif de l'emploi du temps scolaire ne soit pas d'abord d'ordre disciplinaire. Michel Foucault en donnerait dans ce cas une excellente définition :

« Il faut annuler les effets des répartitions indécises, la disparition incontrôlée des individus, leur circulation diffuse, leur coagulation inutilisable et dangereuse; tactique d'antidésertion, d'antivagabondage, d'anti-agglomération. Il s'agit d'établir les présences et les absences, de savoir où et comment retrouver les individus, d'instaurer les communications utiles, d'interrompre les autres, de pouvoir à chaque instant surveiller la conduite de chacun, l'apprécier, le sanctionner, mesurer les qualités ou les mérites. Procédure donc pour connaître, pour maîtriser et pour utiliser. »⁽¹⁾

À toucher alors aux dispositifs d'organisation du temps à l'école nous remettrions en cause l'exercice de notre pouvoir et la sécurité de notre fonction. Peut-être aussi quelque chose comme l'insertion de l'école dans l'ensemble des procédures d'assujettissement et de normalisation? Certes, il y a loin du « Commandement du Moniteur général » de 1816 — que nous reproduisons en « Billet du mois » — à l'organisation des emplois du temps de nos collègues et de nos lycées... et pourtant! Pourtant, « dans le système scolaire, normalement, il ne se passe rien; c'est un univers sans surprise, une mécanique où tout doit être clair », remarque Daniel Hameline⁽²⁾. Comme si l'école se devait de rester un monde clos, à l'abri des conflits et des tempêtes de l'histoire, un havre de paix tout entier organisé pour que jamais un événement ne vienne le troubler. L'emploi du temps nous garantit de l'imprévisible et c'est bien là, d'abord, sa principale fonction. Grâce à lui, à l'école, la répétition s'est substituée à la vie. De semaine en semaine, avec une parfaite régularité, les mêmes choses se reproduisent aux mêmes moments. Succession cyclique des matières enseignées. Place réglée de chaque exercice. Temps découpé qui assigne à chaque segment sa fonction spécifique. Temps aboli.

Rien ici ne ressemble plus au temps : les seules qualités requises sont l'attention et l'assiduité. La norme triomphante entre toutes est la régularité, le travail constant et l'effort soutenu. La fatigue même en est exclue, seule la lassitude est permise. Ni frénésie, ni angoisse. Ni inquiétude, ni acharnement. Le tâtonnement de l'ignorance, l'instant de la découverte, la patience et la besogne... tout est tristement banalisé.

C'est que le temps, le vrai, n'est pas facile à gérer. Il ne se laisse pas enfermer. L'événement survient toujours au moment et à l'endroit où il n'est pas prévu. Et, quand l'événement survient, nous ne maîtrisons plus tout à fait l'acte pédagogique. Quelque chose nous échappe. Il y a comme une faille dans notre pouvoir. Il est possible que l'éducateur nourrisse un rêve secret de toute-puissance. Peut-être même en vit-il, à son insu, dans l'acte même d'enseigner? Mais il est certain que c'est dans l'exacte mesure où ce désir est mis en échec que l'autre, dans cette fracture, peut se glisser. Le désir d'instruire porte, dans sa volonté d'efficacité même, la négation de l'autre. Tous les dispositifs que l'institution met en place concourent à cet objectif : ramener l'autre au même, à l'identique, au modèle, briser la divergence, la différence, l'altérité. C'est seulement par les interstices, là où le dispositif dérape que l'autre se faufile. C'est dans les failles de l'emploi du temps qu'un peu de vie se glisse, à notre insu.

⁽¹⁾ M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, pages 144 et 145 (Gallimard, Paris, 1975, 318 pages).

⁽²⁾ « Non-directivité, une extrême perplexité », in *Lettre* (n° 169-170, sept.-oct. 1972, p. 46 à 53).

Tournez la page S.V.P.

